



Attestation sur l'honneur de non contre-indication médicale à la pratique sportive

Conformément aux dispositions des articles L. 231-2 et suivants du Code du Sport, la production d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive n'est pas obligatoire mais celui-ci est fortement conseillé afin de garantir mon état de santé ou celui de mon enfant. L'association Y.I.S. décline toutes responsabilités en cas de participation de l'adhérent(e) aux séances de yoga sans avis médical.

Je soussigné(e) (Prénom/NOM) _____

Née le _____ à _____

Représentant légal de (Prénom/NOM) _____

Demeurant (N°/Voie/Code Postal/Ville) _____

Atteste sur l'honneur que je ou mon enfant ne présente aucune contre-indication médicale à la pratique du Yoga.

Je m'engage à :

- Renseigner le dossier d'inscription de façon précise et correcte.
- Signaler toute information médicale pouvant remettre en question la pratique du Yoga.
- Informer immédiatement la Y.I.S. si je ou mon enfant présente 48h avant le cours, les symptômes suivants : fièvre, frissons, toux (ou une augmentation de la toux habituelle), fatigue inhabituelle, essoufflement inhabituel, douleurs musculaires et/ou des courbatures inhabituelles, maux de tête inexpliqués, perte de goût ou d'odorat, diarrhées inhabituelles.
- Informer immédiatement la Y.I.S. en cas de confirmation de contamination par le Covid-19
- Ne pas participer aux cours, jusqu'à rétablissement complet, en cas d'infection par une maladie contagieuse.

Fait à _____ Le _____ en un exemplaire et de bonne foi.

Signature de l'adhérent(e) ou de son représentant légal